

Ministère de l'industrie

Direction du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,

Services des affaires administratives
et sociales

Décision ENN.80.6

République Française
Paris le 2 septembre 1980
3-5 rue Barbet de Jouy

Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,
à MM. les directeurs interdépartementaux
de l'industrie
Les directeur départementaux
de l'équipement chargés du contrôle
des D.E.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières au personnel des entreprises et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les directeurs généraux d'Electricité de France et de Gaz de France, les circulaires et les notes de la direction du personnel, ci-dessous énumérées, ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées :

- décision N 80.25 (Pers. 751) du 9 juin 1980 ;
- décision N 80.31 (Pers. 756) du 7 juillet 1980 ;
- circulaire N 80.33 du 16 juillet 1980 ;
- circulaire N 80.34 du 16 juillet 1980 ;
- circulaire N 80.35 du 16 juillet 1980 ;
- circulaire N 80.36 du 18 juillet 1980 ; et son erratum
- circulaire N 80.37 (Pers. 757) du 24 juillet 1980 ;
- circulaire N 80.38 (Pers. 758) du 31 juillet 1980 ;
- note DP 31.91 du 16 juillet 1980 ;
- note DP 31.90 A du 16 juillet 1980 (cette note ne concerne que les entreprises implantées sur les territoires des directions régionales de la distribution "Paris" et "Ile de France")
- note DP 33.262 du 16 juillet 1980 ;
- note DP 33.264 du 22 juillet 1980 ;
- note DP 34.51 du 25 juillet 1980 ;
- note DP 33.265 du 28 juillet 1980 ;
- note DP 33.266 du 30 juillet 1980 ;
- note DP 33.267 du 5 août 1980 ;
- barèmes régionaux des indemnités de déplacement des 15 juillet et 4 août 1980.

.../...

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques ou gazières qui sont soumises à l'application du statut national du personnel des industries électriques et gazières et je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

Pour le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,
Le Sous-Directeur,

A. PONSOT

771